

SEANCE DU 18 MARS 2025

Par convocation du 11.03.2025, le Conseil Municipal est invité à se réunir en séance ordinaire le dix-huit mars 2025 à 20h30 en Mairie.

Ordre du jour :**Ordre du Jour :**

1. Vote du taux des taxes 2025
2. Débat d'Orientation Budgétaire 2025
3. Travaux 2025
4. Informations diverses

- **Présents** : Mrs CAILLOUX, BEUCART, COLLA et Mmes SEHILI, BESNARD, AUBURTIN, MERAND, SOMNY, ROMELOT
- **Absent(s) Excusé(s)** : Mrs Magri, Wagner, Goussot
- **Absent(s) non excusé(s)** : Mme Bergé, M Royer
- **Pouvoirs** : de M Magri à M Colla, de M Goussot à M Beucart
- **Secrétaire** : Mme Sehili
- **Nombre de conseillers en exercice** : 14 – Le quorum est atteint

Heure de début de séance : 20h45

n° 1) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION (7.2.1) – VOTE DU TAUX DES TAXES : année 2025

Madame Sehili, adjointe déléguée aux Finances, présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence et les allocations compensatrices.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

DÉCIDE, pour l'année 2025, une augmentation de 3 % du produit attendu des taxes communales

FIXE les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.14 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31.90 %
- taxe d'habitation (sur résidences secondaires et logements vacants) : 15.66 %

soit un produit attendu 2025 de 213 488 €.

Cette délibération sera transmise aux services préfectoraux ; l'état n° 1259 complété sera adressé à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

La séance se termine à 22h20

Délibérations réceptionnées par le Préfet le 21.03.2025

n° 1) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION (7.2.1) – VOTE DU TAUX DES TAXES : année 2025

Le vote s'est déroulé comme suit : 7 conseillers ont voté une augmentation du taux de 3%, 4 conseillers ont voté une augmentation du taux de 2.5% (Mmes Romelot, Somny, Auburtin et 1 pouvoir)

n°2) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE : pas de délibération

Madame Sehili présente le projet de Budget Primitif 2025 et invite les Conseillers à faire des choix sur la section d'investissement qui présente, en l'état un déficit. Pour équilibrer le budget d'investissement en dépenses et recettes, les conseillers décident que le programme du cimetière sera budgétisé sur deux années : 2025 et 2026

n°3) TRAVAUX 2025 : pas de délibération

Monsieur le Maire fait un point sur les **travaux d'aménagement du Pallon et de création du Parking** :

- La météo n'a pas permis de terminer les maçonneries, notamment les crépis.
- Hurstel va intervenir cette semaine pour la mise en œuvre de L'ecostab.
- COLAS, est prévu S 15 (du 07 au 11/04) pour les différents travaux à terminer
- Les enrobés sont prévus le 01 Avril

Les autres travaux 2025 font l'objet du D.O.B.

Signatures

Cailloux, le Maire	Sehili, la secrétaire
---------------------------	------------------------------

